



## **SAUVER ET PROTÉGER NOS FRÊNES**

### **PLAN D'ACTION 2015**

**16 DÉCEMBRE 2014**

#### **PLAN D'ACTION POUR ARBRES PUBLICS (3 200)**

1. Maintenir la surveillance annuelle de pièges ainsi que l'écorçage de branches pour déterminer la présence de l'agrile du frêne
2. Enlever et remplacer des arbres d'un diamètre de moins de 15 cm (508) ainsi que des arbres de catégorie C (mourants, environ 250) sur une période de 5 ans →2015-2019
3. Préparer un appel d'offres pour le traitement de frênes → hiver
- 4a. Traiter les frênes en bordure de rue tous les deux ans (années impaires<sup>1</sup>) → hiver
- 4b. Traiter les frênes dans les parcs tous les deux ans (années paires<sup>1</sup>) → printemps/été
5. Maintenir la plantation de 200 arbres annuellement
6. Chercher des possibilités de "valorisation" (récupération et réutilisation) pour les troncs de frênes

#### **PLAN D'ACTION POUR FRÊNES PRIVÉS (8 250)**

1. Préparer un appel d'offres pour le traitement avec TreeAzin afin d'offrir aux résidents un tarif préférentiel → hiver
2. Préparer un plan de communication, incluant un dépliant, actualiser l'information sur le site web de la Ville, etc. → printemps
3. Évaluer la possibilité de traiter les frênes privés par la Ville et de facturer les propriétaires → printemps

---

<sup>1</sup> À l'exception des arbres traités en 2014



4. Dans le cas où le traitement serait effectué par la Ville, évaluer la possibilité d'offrir un rabais
5. Embaucher des ressources pour consultation, inspection et émission de permis → printemps/été
6. Émettre des permis gratuits sur place pour l'abattage d'arbres durant la période autorisée (les résidents ne devront pas se rendre à l'hôtel de ville) → 1<sup>er</sup> octobre au 14 mars
7. Conserver et faire connaître davantage l'adresse courriel dédiée [agrire-EAB@beaconsfield.ca](mailto:agrire-EAB@beaconsfield.ca) → en cours
8. Surveiller l'application du règlement, incluant les propriétés de plus d'un hectare → toute l'année